

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON SEZANNE BRIE ET CHAMPAGNE
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil
municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2022
les membres composant le conseil municipal se
sont réunis en mairie le 13 avril 2022 à 19h00
sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 09
Présents : 05
Votants : 09

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, COCHET Pascal,
GOUJAT Sébastien, , MALLET Vanessa

Pouvoir : TEMPLIER Arnaud à BONNART Alain
HETIER Xavier à COCHET Pascal, NARZNY Emmanuel à COCHET
Pascal, BULAND Dominique à GOUJAT Sébastien

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 13 avril 2022

Délibération : N° 2022-04-07 Vote des subventions 2022

Madame le Maire propose d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2022 :

FREPE	70.00€
FOYER SOCIO CULT LYCEE SEZANNE	80.00€
A.P.E ESSARTS LE VICOMTE	70.00€
ADMR	100.00€
PISTE	40.00€
ASSOC SUD OUEST MARN INIT	50.00€
FNACA	30.00€
ANC COMB CANTON ESTERNAY	30.00€
ASSOCIATION MONDEMENT	50.00€
ARISTOCHATS 51	70.00€
AMIS DE NOS EGLISES	80.00€

TOTAL

Pour un total de 670 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces subventions et charge Madame le Maire d'imputer au budget communal 2022 ces dépenses de fonctionnement au compte 65748.

Ampliation :

- Trésorerie de Sézanne

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le 20/04/2022
et de la publication, le 20/04/2022
Fait le ...20/04/2022
Le Maire,

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

